

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Chargé de mission d'animation territoriale en Haute Loire

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ⁽²⁾ :

Famille professionnelle ⁽³⁾ :

Emploi-type ⁽⁴⁾ n°1 :

Niveau d'emploi : Cadre A – 6 à 7 CCN

Cotation RIFSEEP : Groupe 3

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon Siège site Clermont-Ferrand Délégation territoriale Site à préciser : Haute Loire

Direction : Délégation départementale de Haute Loire

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux / missions du service d'affectation (7) :

Sous l'autorité directe du directeur départemental, le Chargé de mission d'animation territoriale participe dans le cadre de ses missions à la déclinaison départementale de la politique régionale de santé en cohérence avec les orientations définies dans les documents de cadrage prévus à cet effet ,notamment le PRS et le PRSE et ses annexes.

-Il conduit ses missions sur les territoires du département en veillant à la transversalité des réalisations en lien avec les équipes de la direction départementale et les directions métiers concernés. . Il concourt soit par mise en œuvre directe, soit par pilotage en mode projet, à la déclinaison des actions de la feuille de route départementale.

Il développe les relations avec les partenaires et les porteurs de projets locaux dans l'objectif de mise en œuvre des politiques de santé en favorisant la participation, la mobilisation et l'acceptation des acteurs du territoire.

Il rend compte de son travail au délégué départemental et participe au comité de délégation.

Pour mémoire : le concept « d'animation territoriale » apparait dès la loi HPST de juillet 2009, et est repris dans la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 (cf. Chapitre 1 du Titre IV intitulé « Renforcer l'animation territoriale conduite par les ARS »). Elle est au cœur des orientations de la loi santé 2022.

Effectif du service : Pas d'encadrement

DESCRIPTION DU POSTE

Activités principales (8) :

Apporter un appui au délégué départemental sur les missions suivantes :

- coordination de l'animation territoriale en lien particulièrement avec la promotion, et le pilotage/suivi des Contrat locaux de Santé, Contrats Locaux de Santé Mentale, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, dispositifs de coordinations : il accompagne les acteurs dans la démarche de contractualisation, développe le lien entre les opérateurs pour favoriser les parcours de santé.
- Contribution à la mise en œuvre du nouveau PRS 2018-2028 et de la feuille de route départementale en particulier pour les sujets transversaux. Il concourt à la réalisation du diagnostic territorial en lien avec les acteurs de la

délégation départementale et les directions métiers concernés, propose lorsque c'est nécessaire un fonctionnement en mode projet dont il assure le pilotage après validation de la direction.

- Organisation et contribution à l'animation de l'instance territoriale de démocratie sanitaire (conseil territorial de santé : commission spécialisée en santé mentale, formation spécifique sur l'expression des usagers) ;
- Intervention lors de dysfonctionnement dans le cadre des protocoles filière de l'agence notamment pour ce qui concerne l'articulation avec la MIEC, le PFR ou la DUEQ.
- Représentation, sur délégation du directeur Départemental, de l'Agence dans les instances de gouvernances des établissements de santé (ex. conseils de surveillance des hôpitaux publics)

Ces attributions sont susceptibles d'intégrer une fonction d'encadrement de personnels transversale selon des nécessités du service et de l'évolution de l'organisation de la délégation départementale ;

Activités annexes (8)

Suivi de dossiers transversaux et coordination des politiques publiques en lien avec la Préfecture: Contrat de ville, Contrat ruralité, Schéma d'accessibilité aux services, CODAMUPTS...

Spécificités du poste / Contraintes (9)

Participation aux astreintes administratives.

Déplacement régulier dans le département et sur le siège.

Membre du codir de la délégation départementale.

Partenaires institutionnels (8)

Connaitre et rencontrer largement les professionnels de santé et les acteurs publics de son territoire

COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)

Connaissances (10)

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Expertise des méthodes et techniques de conduite de projet</i>	X			
<i>Connaissance en matière de politique publique</i>		X		
<i>Connaissance sur les problématiques territoriales</i>		X		
<i>Connaissance des missions et métiers de l'agence</i>		X		
<i>Management et gestion publique</i>		X		
<i>Connaissance des règles et des principes de déontologie</i>		X		

Savoir-Faire (10)

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Conduite de projets, priorisation et organisation</i>	X			
<i>Capacité de rédaction et de restitution</i>		X		
<i>Animer une équipe (management fonctionnel)</i>	X			
<i>Avoir une vision stratégique et anticipatrice</i>	X			
<i>Conduire le changement</i>		X		
<i>Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits</i>		X		

Savoir-Être (10)

Sens de l'initiative

Sens du dialogue et de l'écoute

Donner du sens pour mobiliser

Travailler en équipe et avoir le sens de la collégialité

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Missions exercées sous la responsabilité du directeur départemental